



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS du mardi 2 novembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Président.

Présents : GILLY Jean-Marc, ARCHIAPATI Monique, FORT Marie, LAIDAIN André, LOMBARD Laura, MIGOLI Max, PETIT Céline.

Absents excusés : CANAL Jean (pouvoir donné à MIGOLI Max), GIMENEZ Jean-Pierre, GAVAZZI Maryse, MARTY Nathalie, BULENS Bruno, BEZOLLES Colette.

Madame PETIT Céline a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- + Colis de Noël
- + Mise à disposition du terrain Cap d'Estoupes
- + Aide d'urgence à la personne

DEBUT DE SEANCE 18h00

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

+ Colis de Noël

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que le goûter des aînés aura lieu le 11 décembre 2021 à 14h30. Monsieur le Président présente également les différentes options de colis de Noël.

+ DELIBERATION N°06-2021 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande émanant de l'assistante sociale du Conseil Départemental pour une aide ponctuelle concernant le paiement d'une facture d'électricité de Madame XX domiciliée sur la commune d'Estillac qui se trouve actuellement dans une situation financière difficile.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 184.56 euros à Madame XX et autorise son Président à effectuer les opérations nécessaires à cette décision.

+ DELIBERATION N°07-2021 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande émanant de la Commune d'Estillac concernant la mise à disposition du terrain Cap d'Estoupes appartenant au CCAS. Afin d'étendre la protection incendie sur le territoire communal et d'y installer une bâche incendie, il est proposé aux membres du Conseil

d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage entre le CCAS et la Commune.

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 19h00.